Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 073-217302058-20251003-20250603-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Nombre de conseillers En exercice: 8 — Présents: 4 — Votants: 7 — Absents: 4 dont 3 pouvoirs	**Séance du 3 octobre 2025** L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.
Date de convocation : 23/09/2025 Date d'affichage de la délibération : 09/10/2025	**Présents :** Alexandra BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Daniel PILLET **Elus ayant donné pouvoir :** Yann BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Absents :** Yann BERGER, Laurence BERGER, Carl GINET et Aline MAUCHERAT **Secrétaire de séance** : Pascal LIMARE

<u>Délibération n°2025-06-03:</u> Décision modificative n°1 pour le paiement de la prise participation de 100€ à SILVAÉ

Par la délibération 2025 04 02 du 27 juin 2025 le conseil municipal a décidé une prise de participation de la commune de Le Pontet au capital de la SCIC SILVAÉ pour un montant de 100 € - soit une part sociale.
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le budget primitif 2025 de la commune ;
Considérant que cette dépense de 100 € n'a pas été prévue au budget 2025 ;
Monsieur le Maire propose d'autoriser la décision modificative n°1 afin d'ajuster les dépenses et d'effectuer le mandatement de cette somme comme suit :

Dépense d'investissement

Imputation	Budget initial	Décision modificative	Budget + DM
261	0	+ 100 €	100 €
TOTAL 26	**0**	**+ 100 €**	**100 €**

Dépense d'investissement

Imputation	Budget initial	Décision modificative	Budget + DM
2111	1 500 €	- 100 €	1 400 €
TOTAL 21	**168 583.67 €**	**-100 €**	**168 483.67 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative présentée dans le tableau ci-dessus à hauteur de 100€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1

Vote : 7 voix pour- adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Pascal LIMARE

Le Maire,
André DAZY

MAIRIE du PONTET (Savoie)